

Image not found or type unknown



Comment comptabiliser les jours feries lorsque on est annualise

Par **mag 76**, le **21/01/2008** à **21:22**

bonjour

je suis ATSEM (Agent technique des ecoles maternelles) dans la commune de gonfreville l'orcher

nous sommes annualisés et j'aurais voulue savoir comment on doit comptabilser les jours férié sur notre planning si on doit compter un journée de 7 heures ou bien une journée a 0 heures car cela fait une grosse différence dans nos heures de récupération nous travaillons 9H00 par jour et 4,50 LE SAMEDI

merci de votre réponse